

**Message des services des impôts des particuliers et des entreprises de Trévoux**

**CAMPAGNE 2021- DECLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU**

Cette année, du fait de la crise sanitaire et afin d'éviter des mouvements de foule à l'intérieur du Parlement des Dombes, il a été décidé d'en limiter l'accès.

Dans ce contexte, le service des impôts des particuliers ne reçoit que sur rendez-vous téléphonique, ou sur rendez-vous physique si nécessaire.

Les rendez-vous peuvent être pris sur le site internet [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) à la rubrique "[contactez nous](#)" ou depuis son espace particulier.

Les déclarations d'impôts seront adressées aux usagers par la Poste à partir du 2 avril. La limite de dépôt des déclarations papier est le 20 mai. La déclaration en ligne doit être souscrite avant le 26 mai 2021.